

## **AMRA**

## **Association Mosellane des Radioamateurs**



Inscrite au registre des associations du tribunal de Saint-Avold sous le Volume 52 Folio N°48

## **Adhésion Annuelle**

(Du 1 janvier au 31 décembre)

Le Conseil d'administration de l'AMRA a fixé le montant de la cotisation à 10€.

Je soussigné,			
Nom:		Prénom:	
Indicatif:			
Adresse:			
C. P:	Ville :		
Téléphone :	Email	l :	
Radio Club d'appartenance :			
souhaite souten	ir l'AMRA et devenir adhérent, j	je règle ma cotisation pa	r:
Chèque bancair	re: Espèces: Payl	Pal:	
	je ne souhaite pas être ir ir sur ma décision en envoyant u		
Date et signature :			

Ce document est à joindre obligatoirement avec votre règlement, à remettre en mains propres au trésorier ou via la poste à l'adresse ci-dessous. Si règlement par chèque, l'ordre du chèque sera établi à : **A.M.R.A.** Si règlement via PayPal l'email de référence est : <a href="mailto:tresorieramra@gmail.com">tresorieramra@gmail.com</a>

Adresse du trésorier : M. Arnaud VILLEMIN – 56, cité Rosselange – 57780 ROSSELANGE

« En faisant cette adhésion, vous acceptez que l'AMRA utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre interaction avec elle. En l'occurrence, vous autorisez l'AMRA à communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets et appels à dons et cotisations via les coordonnées collectées dans le formulaire.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, l'AMRA s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et à notre politique de protection des données ».